

Le monde étant devenu une vaste galerie marchande, il était difficile de penser que les Chambarans pussent passer entre les mailles du filet à provisions. Les lois du marché auront finalement imposé la raison d'être d'un nouveau *Center Parcs*, dans le bois des Avenières, à Roybon, avec ses bungalows, son équipement *aqualudique* sous cloche et ses loisirs préfabriqués. On nous annonce toujours les bienfaits des projets proposés. Leurs laudateurs s'abstiennent de nous dire de quoi nous priveront-ils. Ici, il s'agit de 150 ha, et vraisemblablement davantage**, qui seront retirés de la libre circulation des promeneurs, des cueilleurs, et des sylvains. La pratique de la chasse y sera naturellement interdite. Probablement d'autres conséquences sont à craindre ; les inconvénients ne sont pas toujours faciles à qualifier et à quantifier *a priori*. En revanche il est indéniable que la vie et les paysages que nous connaissons aujourd'hui, ne seront plus. Les résultats du tourisme de masse sur le littoral méditerranéen, ou encore dans nos montagnes, témoignent de la désastreuse évolution à laquelle nous pouvons nous attendre.

Le 15 décembre 2007, nous apprenions par la presse locale²⁶ que la société *Pierre & Vacances* avait choisi la commune de Roybon pour construire un nouveau *Center Parcs*. Gérard Brémond, président de *Pierre & Vacances* confirma l'intention du groupe de bâtir ce cinquième complexe en France. Gérard Brémond est considéré comme un pionnier dans le domaine de la réalisation de

** Le projet concerne environ 203 ha selon le Protocole d'accord du 4 décembre 2009 entre le Département de l'Isère et Pierre & Vacances [NDE].

stations de ski. Il est le premier à avoir développé le principe de la station sans voitures, en 1967 à Avoriaz. Un écologiste avant l'heure, penseront certains. Il est celui qui a développé, dans les années 1980, le concept de « nouvelle propriété » : son groupe fait construire des résidences touristiques qu'il revend ensuite à des particuliers qui bénéficieront de quelques avantages fiscaux. Le nouveau propriétaire loue ensuite son bien au groupe Pierre & Vacances qui est chargé de trouver les locataires. Le groupe Pierre & Vacances fut introduit en Bourse en 1999 ; son chiffre d'affaire annuel étant de plus de 1,5 milliard d'euros, en 2007. En 2005, le groupe Pierre & Vacances rédigea avec la fondation mondiale de protection de la nature WWF, une charte environnementale. Toute la presse adule ce personnage qui, parti de presque rien, se retrouve en Europe, à la tête d'un empire dans le domaine de l'immobilier et du tourisme blanc et vert, *respectueux de l'environnement*. Il est un symbole de la réussite écolo-libérale.

Sur *le terrain*, Avoriaz n'enchanté vraiment pas tout le monde. Cette station se trouve à 1 800 m d'altitude sur le territoire de la commune de Morzine en Haute-Savoie. Elle est effectivement interdite aux voitures ; on s'y déplace à pied ou en traîneau à cheval. Située au centre du « domaine des portes du soleil » qui compte 14 stations, elle permet aujourd'hui de skier sur un domaine de 650 km de pistes. Chacun pourra imaginer ce que cela signifie : les routes conséquentes et leurs bouchons, les immenses parkings aux abords de la station qui permettent d'accueillir 2 500 véhicules, la multitude de remontées mécaniques dont la dizaine de télésièges

débrayables débitant 3 000 skieurs chacun par heure vers le haut des pistes ; mais aussi le remodelage, le dynamitage, les terrassements et le bétonnage de la montagne qu'impose chaque projet d'extension. Une véritable horreur qui s'est développée à l'ensemble du massif alpin ! On a ainsi offert la montagne aux investisseurs et aux touristes. Les premiers s'enrichissent tandis que les seconds s'adaptent en masse aux modes et consomment selon les saisons. La forêt avait échappé à cette frénésie. Gérard Brémond l'a désormais fait entrer dans la cour des grands.

« La Drôme et l'Isère étaient en compétition pour accueillir l'équipement » pouvait-on lire dans *Le Dauphiné libéré* du 15 décembre 2007. L'enjeu est en effet de taille : « [...], les équipements de loisirs – centre aqualudique, restaurants, commerces, activités sportives... – occuperont la surface de 30 000 m². L'ensemble sera entouré d'aménagements paysagers et [de] 1000 maisons. » Mille maisons !

Les quelque quatre mille sept cents personnes²⁷ présentes continuellement sur le site ne manqueront certainement pas de poser des problèmes dans ce village qui ne compte guère plus de mille quatre cents âmes aujourd'hui. Pourtant, selon les élus, ce projet serait de l'eau bénite : « Si le projet voit le jour, cela profitera à l'ensemble des territoires des Chambarans, du Sud Grésivaudan et de la Bièvre, notamment en terme d'emplois »²⁸ s'enthousiasme André Vallini, président du Conseil général de l'Isère. Marcel Bachasson, maire de

Roybon et conseiller général, s'enflamme aussi : « Avec la présence de près de 4 000 vacanciers par semaine, cette implantation va également générer un volume d'achats de près de 12 millions d'euros par an et forcément engendrer de nombreuses retombées pour l'économie locale. On ne pouvait rêver mieux »²⁹. Un dossier réalisé en 2002 par les services du Conseil général du Territoire de Belfort, pour un projet de *Center Parcs* dans ce département³⁰, avançait des propos beaucoup moins exaltants : « Il est manifeste que la concentration dans quelques régions de la majeure partie de l'activité touristique a contribué à transformer totalement celles-ci, qui certes en vivent, mais ont vu en contrepartie disparaître une partie de leurs caractéristiques propres. »³¹

Dans ce dossier qui concernait la construction d'un *Center Parcs* bien plus petit que celui qui est en projet pour Roybon, on s'inquiétait de certaines conséquences :

« La question de l'eau, pour un équipement de type *Center Parcs* est bien évidemment fondamentale. Au-delà de la consommation journalière d'une population d'environ 3 000 personnes, soit une petite ville, et de 500 employés, l'ensemble des loisirs aquatiques, en particulier ceux localisés sous la bulle tropicale, en dépit des efforts de recyclage, nécessite des apports journaliers importants. »

« On estime, sur la base des constats effectués sur les sites existants, qu'un site *Center Parcs* représente une consommation quotidienne de l'ordre de 650 m³ d'eau .»